MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant un portrait de femme par Frans Hals offert en vente par Mr J. C. Mertz, à Bruxelles.

N° 1279

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

1279 Mr J. C. Mertz - Portrait de femme par F. Hals.

Passage St Hubert
Galerie de la Reine No 7

1279

Bruxelles le 27 8bre 1871

Monsieur Stéanon à Bruxelles.

Veuillez me permettre de vous prier d'inviter ces Messieurs de venir voir le Fs Hals aussi vite que possible, car le tableau ayant été vu par différents Artistes, entre autres, MM. J. Stevens Du Bois, Meunier etc etc obtient un si grand succès d'artistes, qu'il se pourrait qu'il en naîtrait une demande d'achat de quelque amateur que je ne pourrait refuser, quoique je desirerais beaucoup qu'il resterait au Musée

Je vous prie Monsieur d'agréer mes civilités distinguées

J C Mertz

Passage St Hubert
Galerie de la Reine No 7. Bruxelles le 3 Novembre 1871.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
No 1279

Monsieur Stéanon S/v

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un tableau de Frans Hals avec prière de le soumettre à l'appréciation de la Commission

Le tableau est pur et d'une qualité superbe et le succès obtenu auprès des artistes comme Mrs J. Stevens Alfred Stevens Du Bois et d'autres qui l'ont vu et admiré m'a encouragé de le présenter au Musée, quoique possédant deux specimens, surtout puis que celui-ci a un tout autre caractère que les deux autres.

Le prix de vente est de dix mille francs fr 10.000-

Veuillez agréer, Monsieur mes civilités distinguées

J C Mertz

Vu de la Commission Directeur Directeur du Musée de Peinture le tableau indiqué ci dessus

Bruxelles le 12 Novembre 1871

J C Mertz

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1279

3

Bruxelles, 9 9bre 1871

à Mr J. C. Mertz
Galerie de la Reine 7.
Est.

La Commission dir. me charge de vous informer qu'elle regrette de ne pouvoir acquérir pour le Musée de l'Etat, le portrait d. femme par Frans Hals que vous avez eu l'obligeance de soumettre à son examen par v/ L. du 3 de ce mois.

Je conserve en conséquence cet ouvrage à v/ disposition & vous prie, Mr d'agréer l'ass. de ma Co Distinguée

Le Secrétaire
[illegible]